

**RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL**

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal de la commune de Paris a été ouvert pour 17 postes.

32 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et 15 candidats ont été déclarés admis.

LES EPREUVES ECRITES

Ces épreuves ont eu lieu le 23 octobre 2012.

- Rédaction d'une note ou d'un rapport après étude d'un dossier (durée 3 heures, coefficient 3):

Rédaction d'une note ou d'un rapport après étude d'un dossier dont les éléments sont fournis aux candidats.

Cette épreuve est destinée à apprécier, non les connaissances des candidats, mais leurs facultés d'analyse et de synthèse, leurs qualités d'expression écrite et leur aptitude au raisonnement.

Le sujet proposé était le suivant :

A l'aide des seuls documents ci-joints, vous rédigerez une note de 4 pages maximum sur l'amélioration de la qualité du service public et les difficultés de son évaluation.

Document 1 : Extraits de « La mise en œuvre de démarches qualité dans les services publics : une difficile transition » - Gilles BAROUCH (14 pages).

Document 2 : « Nous améliorer collectivement avec la dynamique QualiParis » - Repères et arguments du 24 novembre 2011 (5 pages).

Document 3 : « Evaluation et valeur dans les services publics » - François ATHANE (3 pages).

Document 4 : « Un nouveau paradigme ? » - Sylvie CUCULOU (3 pages).

Les notes variaient de 0 à 12.

Certaines copies comportaient de sérieuses lacunes, tant en orthographe qu'en reformulation du texte.

Le niveau, moyen, est cependant habituel sur ce type d'examen.

- Etude d'un dossier technique ou examen critique d'un projet (6 options au choix) (durée 4 heures, coefficient 5):

Epreuve destinée à apprécier aussi bien les connaissances techniques des candidats que leur capacité d'analyse, de critique et de proposition.

Il s'agit soit de l'étude d'un dossier technique soit de l'examen critique d'un projet nécessitant des réponses écrites ou graphiques aux questions posées.

Option 1 : voie publique et propreté (14 candidats).

Le sujet portait sur le réaménagement du quai de la Seine entre la rue de Crimée et l'avenue de Flandre. « Les objectifs d'aménagements retenus visent à faciliter les déplacements pour les piétons et les cyclistes et à recomposer l'espace urbain notamment par une reconquête des chaussées permettant l'aménagement d'un espace plus agréable et fonctionnel pour tous. Les travaux doivent permettre de développer l'offre de stationnement des deux-roues motorisés et des vélos. Enfin la végétalisation et l'harmonisation du mobilier urbain bénéficieront au paysage général du quai. »

Les questions de la partie 1 permettaient de proposer en 2^{ème} partie un projet d'aménagement sur un plan joint.

Il était ensuite demandé d'adapter le plan de propreté du quartier.

Les notes allaient de 0 à 17.

Certaines copies, moyennes, ont présenté un plan propre.

La copie notée 17,00 se détachait du lot.

Option 2 : eau et assainissement (1 candidat).

La partie eau portait sur le règlement d'assainissement de Paris, le financement de l'eau et les techniques de raccordement au réseau d'eau et d'assainissement.

La partie assainissement traitait notamment des substances nocives pour l'homme et l'environnement et il était demandé de légender la photo d'un site d'épuration et d'exposer le traitement des eaux pluviales.

La partie voies navigables concernait le fonctionnement et la gestion des écluses, les canaux et la biodiversité ainsi que la navigation sur les canaux et leurs aménagements.

La copie, notée 9, ne méritait pas la moyenne.

Option 3 : urbanisme opérationnel et réglementaire (2 candidats).

Pour la partie salubrité de l'habitat, il était demandé d'apporter des réponses techniques d'urgence et administratives liées à l'état de vétusté et de dangerosité d'un logement occupé.

La partie topographie portait sur des calculs de coordonnées d'un point et de surfaces donnés.

La partie urbanisme comportait une étude de faisabilité et des questions théoriques et pratiques sur un programme de logement libre après démolition. 2 documents étaient à rendre (fond de plan masse et coupes).

1 copie, jugée insatisfaisante, a été notée 5.

1 bonne copie a été notée 13,00.

Option 4 : construction et entretien des bâtiments (10 candidats).

Le sujet concernait la rénovation d'une halte-garderie située dans un bâtiment construit en 1972 et qui abrite également une crèche collective.

Certaines questions portaient sur la réglementation, la mise en accessibilité PMR, le traitement de l'amiante, la réglementation incendie, le plan climat et la passation de marchés avec des prestataires extérieurs.

Il était également demandé de compléter des plans fournis avec un plan de cheminement PMR, les points d'extraction et d'entrées d'air et un local poussette.

Les copies ont été notées de 7,25 à 13,25.

Le niveau de l'écrit a été jugé bas mais les aspects techniques ont été correctement maîtrisés pour certaines copies notées de 10,25 à 13,25.

Option 5 : aménagement des parcs, jardins et espaces verts (2 candidats).

Le sujet portait sur l'aménagement de la partie nord du square René LE GALL tout en respectant le programme et les demandes de la mairie d'arrondissement.

La 1^{ère} partie concernait les « études préliminaires » relative à la préparation du site et notamment les procédures à mettre en place.

Dans la seconde partie, relative à la disposition des aménagements envisagés (aire de jeux multisports, arbres, mobilier et réseaux), il était notamment demandé de répondre à différentes questions techniques et de les placer sur le plan fourni.

La copie notée 9,25 était correcte, celle notée 3,25 mauvaise.

Option 6 : informatique.

Le sujet concernait la mise en place par une commune d'un système de signalement d'anomalie sur la voie publique accessible aux administrés (dépôts sauvages d'encombrant, tags ou affichages sauvages, dégradation du mobilier de voirie et état des revêtements de voirie).

Le projet devait comporter une interface d'administration accessible aux services municipaux pour la gestion des interventions.

En 1^{ère} partie, le candidat devait présenter la conception générale du système en commençant par la désignation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre puis en décrivant les différentes étapes à réaliser.

La seconde partie traitait de la problématique de la sécurité autour de l'application, de ses données et des terminaux utilisés pour y accéder.

Les notes des copies allaient de 7,25 à 13.

Des pans entiers du sujet n'ont pas été traités dans la copie notée 7,25.

A l'issue de la réunion d'harmonisation, il est apparu que le niveau des copies dans chacune des 6 options proposées était moyen.

Le jury n'a pas été en mesure de pourvoir les 17 postes proposés à l'examen professionnel.